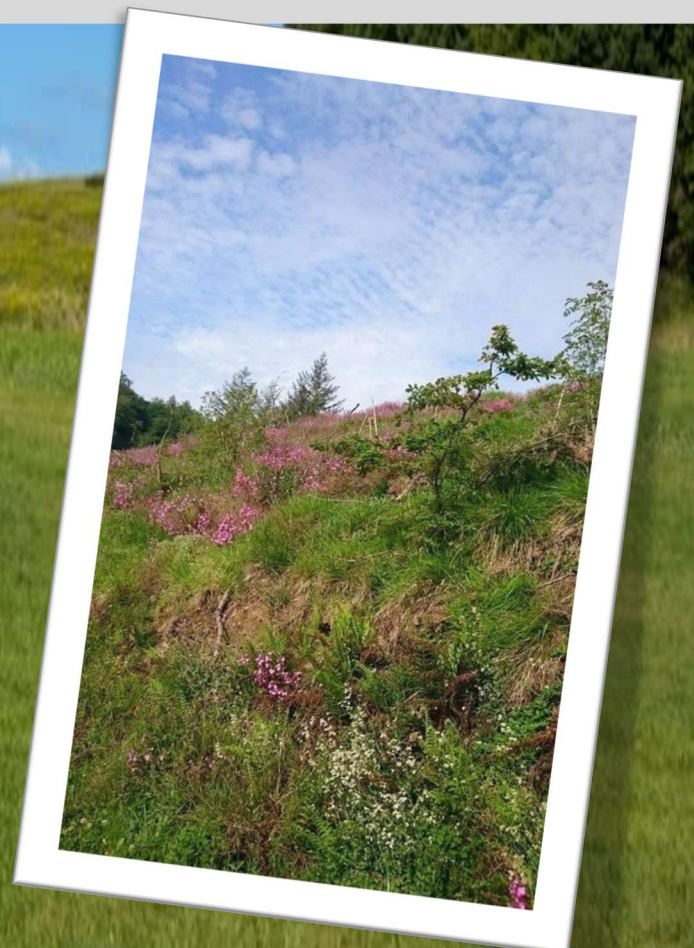


# L'ECHO DE BOISSEZON



## BULLETIN MUNICIPAL N°19 JUIN 2017



## Le Mot du Maire

Boissezonnaises, Boissezonnaiss,

L'attention des journalistes de presse et de l'audiovisuel, locaux, régionaux, nationaux s'est portée dernièrement sur notre commune.

C'est tout d'abord une manifestation anti éolienne qui s'est déroulée entre les hameaux du Linas et La Peyrarque Haute, suite aux travaux de mise en place d'un mat de mesure de vent sur le projet éolien en cours de faisabilité. Des informations imprécises ont été diffusées : La zone du projet située à 18 kilomètres du centre de Boissezon, oui par la route mais à 5 kilomètres à vol d'oiseau ; à 500 mètres de la Mairie du Rialet là aussi la zone est à 700 mètres. Diffusons la vérité, ce d'autant que le projet est établi dans le respect de la réglementation en vigueur et qu'il ne sera validé qu'après différentes études.

La communauté d'agglomération Castres Mazamet dont fait partie notre commune est labellisée territoire à énergie positive. L'action entreprise rentre dans le cadre du développement des énergies renouvelables. On peut être pour ou contre l'éolien, mais on réagit dans le respect des autres attachés aux lois de la République.

La découverte d'armes, munitions, explosifs détenus en illégalité dans la maison du Dr Christian Bourdel, décédé en Novembre a fait la une de FR3, journaux locaux, régionaux, nationaux. Là aussi les tonnages annoncés sont-ils crédibles et réels ? Malgré la gravité de la situation, la mémoire de celui qui fut un grand collectionneur, passionné d'histoire, créateur du Musée Mémorial pour la Paix « le Militarial » doit être respectée ainsi que sa famille.

Chez Christian Bourdel la passion a dépassé la raison.

Concernant le Musée Mémorial pour la Paix, Jean Pierre Darmais en est le nouveau président, c'est avec rigueur et détermination qu'il va donner, avec son conseil d'administration, un nouvel élan à cette structure unique en région Occitanie.

Courant avril s'est déroulée la 1<sup>ère</sup> Biennale de sculpture organisée par l'association Arts Passion, félicitations au président Benoit Milhet et son équipe qui ont fait de cette manifestation une réussite qui a drainé de nombreux amateurs d'art vers notre commune.

La MJC avec sa présidente Agnès Thomazé et son équipe a organisé son vide grenier le 4 juin et prépare aussi la fête Nationale, jeudi 13 juillet, soirée moules frites, Bal et traditionnel feu d'artifice offert par la commune.

L'association de pêche et son président Jean Luc Cabrol invitent les enfants à l'animation pêche samedi 7 juillet.

Merci pour le dynamisme de ces associations.

A chacune et chacun bon été et bonnes vacances.

Claude Aussillou  
Maire de Boissezon

Membre du Bureau de la Communauté Agglomération  
Castres –Mazamet



### Sommaire

- Edito  
P2
- Etat Civil  
P2
- Décisions Municipales  
P3 à P8
- Espace des Associations  
P8 à P13
- Informations Diverses  
P13 à 20

### Etat Civil

- Naissance :  
Le 24 janvier 2017 : Louve  
NJEMANZE CATUFFE.

- Décès :  
Le 5 février 2017 : Sylvie  
TELLO 53 ans, épouse  
d'Antoine PAYET,  
Conseiller Municipal.

Le 22 mars 2017 : Max  
GAU 65 ans.

Le 26 mai 2017 : Joseph  
TRINQUIER 96 ans, qui  
fut instituteur à l'école libre  
de 1947 à 1965.

Le 7 juin 2017 : Gilbert  
BAGES 61 ans.



# L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES

## Conseil Municipal

11 janvier 2017

### **Projet autoroute Castres Toulouse.**

Le conseil municipal

Affirme sa volonté de voir le territoire du sud Tarn se désenclaver,

Affirme sa volonté de voir se réaliser dans les meilleurs délais une liaison autoroutière à 2 fois 2 voies entre Castres et Toulouse par mise en concession,

Donne un avis favorable au projet de liaison autoroutière à 2 fois 2 voies entre Castres et Toulouse tel que présenté dans le dossier d'enquête publique à compter du 5 décembre.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord.

### **Transfert de la compétence « éclairage public », au SDET.**

Monsieur le Maire demande, aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de ladite compétence en matière d'éclairage public ainsi que sur les options proposées.

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord (8 pour, 0 contre, 1 abstention), le Conseil Municipal :

Prend acte et valide les conditions techniques, administratives et le règlement d'intervention du transfert de la compétence en matière d'éclairage public, contenues dans le document présenté.

Décide de transférer au SDET la totalité de la compétence « éclairage public » conformément à l'article 4-2-4 des statuts du SDET,

Décide d'inscrire annuellement les dépenses correspondantes au budget municipal.

### **Défense extérieure contre incendie (DECI)**

#### **secteur « Suc de la Borie » demande subvention DETR.**

Notre commune dotée d'une carte communale établie en 2004 a une zone constructible située lieu-dit « Suc de la Borie ». Lors de sa création et viabilisation la défense extérieure contre l'incendie n'a pas été prévue et de ce fait nous nous trouvons en non-conformité. Afin d'éradiquer cette anomalie il est proposé la mise en place d'une réserve d'eau de 30m<sup>3</sup> sur propriété communale qui sera à moins de 400 mètres de toute habitation.

Devis a été établi pour un montant de 13 450€ HT. Une subvention d'un montant de 50% va être sollicitée dans le cadre DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2017.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Indemnité de conseil comptable du Trésor.**

Le Conseil décide d'attribuer à Madame La Trésorière, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Le conseil donne son accord 9 voix pour.

### **Dossier bail commercial Terre d'Hautaniboul assignation tribunal.**

Dans le cadre de l'évolution du dossier d'assignation par Terre d'Hautaniboul, monsieur le Maire souhaite s'attacher les conseils et services du professeur DUBREUIL agrégé de droit Public Collectivités Territoriales.

Après délibération le conseil donne son accord à l'unanimité pour autoriser Mr le Maire à donner accord et signatures concernant cette décision.

### **Etude préliminaire centrale hydroélectrique.**

La commune a établi un droit de préemption sur un zonage desservant une ancienne turbine derrière le fort.

Aux fins d'une éventuelle remise en service, une étude hydroélectrique est proposée en relation avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, une présentation de cette étude préliminaire est faite par Mr Guillaume COUNTRY conseil en énergie du Parc Régional.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la première phase d'étude environ 3 000€ et autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à la consultation.

Le conseil donne son accord 9 voix pour.

### **Territoire à énergie positive croissance verte 10 000 coins nature écoles collèges.**

Le ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer nous a fait part de la mise en place de l'opération 10 000 coins nature. Les communes éligibles pourront bénéficier d'une aide de 500€. Le projet devra supposer un minimum de 125€ en autofinancement.

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord à l'unanimité pour qu'un dossier soit présenté au ministère de l'environnement.

### **Subvention « Auprès de mon arbre. »**

Dans le cadre des territoires Hautes Terres d'Oc et communes de l'Agglomération Castres Mazamet membres du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, l'association « Auprès de mon arbre » a été chargée de la coordination et mise en réseau d'acteurs culturels pour la dynamisation de ces territoires.

Cette association sollicite l'attribution d'une subvention de 110€ pour l'année 2017.

Le conseil donne son accord 7 voix pour, 1 abstention.

Monsieur Benoit MILHET membre de cette association ne prend pas part au vote.

### **Rénovation église**

Des travaux sur le bâtiment communal de l'Eglise vont être réalisés sur une sacristie subventionnés par le secteur paroissial de Labruguière.

### **Eoliennes**

Une déclaration préalable pour implantation d'un mat de mesure a été déposé en mairie.

### **Listes électorales**

Proposition de cérémonie de citoyenneté pour la remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans.

## **Conseil Municipal 12 avril 2017**

### **Communication Décision du Maire (glissement terrain chemin du moulin).**

Suite au glissement de terrain au chemin du moulin des travaux doivent être engagés. Après avoir effectué un appel d'offre et après une étude de marché faite par le maître d'œuvre, la société Fondasol, et après présentation à la commission d'ouverture des plis, le Maire décide d'attribuer à l'entreprise MTPS 81490 Noailhac le marché concernant ce glissement de terrain.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

### **Approbation du Compte de Gestion 2016 : Budget Communal.**

Le Conseil Municipal examine le Compte de Gestion du Budget Communal 2016.

Hors présence de Claude AUSSILLOU, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Budget Communal 2016. Le Conseil donne son accord, 8 voix pour.

### **Approbation du Compte de Gestion 2016 : Budget Assainissement.**

Le Conseil Municipal examine le Compte de Gestion du Budget Assainissement 2016.

Hors présence de Claude AUSSILLOU, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Budget Assainissement 2016.

Le Conseil donne son accord, 8 voix pour.

### **Approbation du Compte Administratif 2016 : Budget Communal.**

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du Budget Communal 2016.

Hors présence de Claude AUSSILLOU, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Communal 2016.

Le Conseil donne son accord, 8 voix pour.

### **Approbation du Compte Administratif 2016 : Budget Assainissement.**

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du Budget Assainissement 2016.

Hors présence de Claude AUSSILLOU, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Assainissement 2016.

Le Conseil donne son accord, 8 voix pour.

### **Vote des taxes : Taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non-bâti, 2017.**

Monsieur Le Maire demande au Conseil de voter les taux d'imposition pour l'année 2017. Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants :

Désignation	Taux 2017
Taxe habitation	8.37 %
Foncier bâti	29.36 %
Foncier non bâti	79.88 %

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

### **Vote tarif assainissement collectif 2017.**

Monsieur Le Maire propose au conseil la reconduction du tarif 2016/2017 soit :

Abonnement 62€ + 1,10€ le m<sup>3</sup>

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

### **Vote du Budget Primitif 2017 : Budget Communal.**

Monsieur VIGOUROUX Serge, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, propose au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune pour 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune 2017.

### **Vote du Budget Primitif 2017 : Budget Assainissement.**

Monsieur VIGOUROUX Serge, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, propose au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'Assainissement pour 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de l'Assainissement 2017.

### **Affectation des résultats du Compte Administratif 2016 Budget Communal.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2016, budget communal, de la façon suivante :

Résultats de l'exercice 2016 : 340 755,09 €

Soit :

248 810,89 € au compte 1068 en section d'investissement

91 944,20 € au compte 002 en section de fonctionnement

9 voix pour.

### **Affectation des résultats du Compte Administratif 2016 Budget Assainissement.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2016, budget assainissement, de la façon suivante :

Résultats de l'exercice 2016 : 63 725,58 €

Soit :

10 990,90 € au compte 002 en section de fonctionnement  
9 voix pour.

### **Adhésion 2017 ANEM.**

Le Maire explique au conseil :

L'association nationale des Elus de la montagne nous adresse appel à cotisation pour l'année 2017. Pour notre commune le montant est de 131,59€.

Cet organisme (ANEM) regroupe les communes de montagne dont nous faisons partie. Nous recevons régulièrement des informations spécifiques à ces communes de montagnes et pouvons prendre contact pour conseils.

Le Conseil donne son accord pour adhésion 9 voix pour.

### **Subvention 2017 ADAR.**

L'organisme de services aux personnes, ADAR, dont bénéficient des personnes âgées de la Commune ainsi que du personnel travaillant chez eux demande une subvention 150 €.

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

### **Convention de maîtrise d'ouvrage suite incendie d'un atelier rue sœur Philomène.**

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin de signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec SOLHIA concernant la reconstruction de l'atelier sinistré en août 2016 rue sœur Philomène

Le Conseil donne son accord, 9 voix pour.

### **Commémoration du 8 mai :**

La commémoration du 8 mai aura lieu le 8 mai à 17h00.

### **Villes et Villages Fleuris :**

Inscription de la Commune de Boissezon au Concours des Villes et Villages Fleuris 2017.

### **Date prévue pour le feu d'artifice du 14 juillet :**

Le feu d'artifice de la fête nationale du 14 juillet aura lieu le 13 juillet au soir sur l'esplanade du fort.

## **Conseil Municipal 17 mai 2017**

### **Vente Biens de Sections La Peyrarque Basse.**

Mr Le Maire explique au conseil que les résidents de la Peyrarque Basse ont exprimé le souhait d'acquérir la parcelle J89 bien de section Peyrarque Basse .

Le prix de vente est fixé à 0,50 € le m<sup>2</sup> pour une surface de 18a 58ca, les frais de notaire et autres concernant cette opération sont à la charge des acheteurs.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr Le Maire pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette opération.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Vente Biens de Sections Tremengous.**

Mr Le Maire explique au conseil que divers résidents ont exprimé le souhait d'acquérir partie de la parcelle section de commune sur le hameau de Tremengous référence cadastrale G8 pour une surface de 27a 12ca.

Après délimitation par le géomètre expert des différentes parcelles attribuées, le prix de vente est fixé à 0.50€ le m<sup>2</sup>, les frais de géomètre expert, de notaire sont à la charge des acquéreurs.  
Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr Le Maire pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette opération.  
Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Schéma culturel ou touristique convention Leader du Gal Haut Languedoc.**

Dans la convention Leader du Gal du Haut Languedoc il est inscrit que « pour être éligible un projet devra être en cohérence avec un schéma culturel ou touristique. »  
Dans le cadre du programme Leader les communes de l'agglomération Castres Mazamet du Parc Régional du Haut Languedoc réalisent en commun un schéma culturel et touristique. Il permettra aux acteurs culturels et touristiques du territoire de se référencer à ce schéma pour déposer des dossiers de demande d'aides Leader. Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour adhérer à ce projet de schéma.

### **Concours du receveur municipal attribution d'indemnité.**

Le Conseil Municipal Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à DENOYER Fabienne, Receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux de 100% par an.

### **Subventions aux associations 2017.**

Serge VIGOUROUX, l'adjoint aux finances fait des propositions de subventions à diverses associations de la commune.

Association de chasse : 200€

Association Générations Mouvement, Les Aînés de Boissezon : 500€

Association pêche : 200€

Ecole : 2250€ (125€ par enfant de la commune)

Association Le Militarial : 1 100€

Association des Anciens Combattants : 150€

Association MJC de Boissezon : 1400€

Association Arts Passion : 1400€

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Devis réfection sacristie.**

Mr Le Maire explique au conseil que le devis de la somme de 2803.86€ concernant la réfection de la sacristie de l'Eglise bâtiment communal est parvenu à la Mairie. La facture correspondante sera réglée par le budget communal, l'association paroissiale versera une subvention de 2336.55€ correspondant au montant HT.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Demande de cotisation 2017 Art Monumental.**

Mr Le Maire explique que l'association Art Monumental sollicite une cotisation de 30€.

Après délibération le conseil vote :

Non :6

Oui :1

Abstention :1

### **Emprunts / chemin du moulin.**

Mr Le Maire demande au conseil de lui donner l'autorisation de faire toutes les démarches administratives afin de réaliser l'emprunt prévu au budget 2017 suite au glissement du chemin du moulin.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Projet pour l'aménagement de potager et jardin pédagogique à l'école communale :**

Monsieur Le Maire informe le conseil : suite à une demande de subvention dans la perspective de créer un jardin pédagogique pour les enfants de l'école communale, nous avons reçu un avis favorable de la part du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat. Cette subvention est fixée à 500€ avec cependant une participation financière obligatoire de la part de la commune.

## **L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS**

### **ECOLE PUBLIQUE**



#### **Sorties**

Les élèves de Boissezon ont participé à deux **spectacles** proposés par la FOL à Brassac : le mercredi 11 janvier « La première neige » et le mardi 2 mai « Pas vu pas pris ».

La première rencontre avec le réseau Vent d'Autan a eu lieu le vendredi 10 mars. Les enfants se sont rendus à Brassac pour participer à de **nombreux ateliers sur le thème du cirque** : petit parcours de motricité, roulades et jeux de ruban, parcours d'échasses, acrosport et jeux de lancer, bricolages, coloriages et lectures, puis petits jeux mathématiques.

La seconde rencontre avec le réseau Vent d'Autan aura lieu le vendredi 2 juin. Les enfants se rendront à Lacrouzette avec les élèves de Vabre et de St Pierre de Trivisy pour participer à une **journée patrimoine** autour du **Sidobre**.

Et enfin, tout début juillet, les enfants participeront à leur **dernière sortie** pour terminer cette année scolaire. Ils iront passer la journée du lundi 3 juillet à la ferme d'En Gout à Dourgne.

*Nous prendrons les **grandes vacances**  
le vendredi 7 juillet.*

#### **Fête des écoles**

Nous vous donnons rendez-vous pour cette fin d'année scolaire au gymnase de Boissezon pour la fête des écoles le samedi 1<sup>er</sup> juillet.

Lors de cette journée, les enfants nous présenteront un spectacle puis ils participeront à des jeux de kermesse. Enfin, nous terminerons par une grande tombola.

#### **Site internet**

Pour plus de photos et d'informations sur le travail des élèves de l'école de Boissezon, n'hésitez pas à venir visiter notre site.

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/rer-ventdautan-81/index.php>

#### **Piscine**

Durant les mois de février et mars, les enfants du RPI Boissezon-Cambounès ont pu bénéficier de six séances de natation à la piscine de l'Archipel tous les jeudis.



**La Directrice,  
Marie Julie MAFFRE**





### Activités périscolaire

Les activités périscolaires sont encadrées par Agnès et Elodie le mardi de 13h45 à 16h45.

Vous pourrez retrouver les photos et détails des activités effectuées par les enfants sur le site internet de la mairie <https://www.boissezon.fr>.



## ARTS PASSION

Les Cymaises de Salimonde à **BOISSEZON** (81 490)

**EXPOSITION**  
Marie-Claire  
DUBOURG  
ARGENTIQUE

1<sup>er</sup> juin  
au 4 juillet  
de 15h à 18h30

**VERNISSAGE**  
9 juin à 18h30

[www.artspassion.org](http://www.artspassion.org)

Design graphique: #Flora Joyeux



Grand succès pour la 1ere Biennale de Sculpture de Boissezon, 2 000 personnes sont venues visiter l'exposition et certains artistes ont vendu des sculptures.

L'invité d'honneur Casimir Ferrer nous avait donné une pièce pour la loterie " le saxophoniste" d'une valeur de 1 500€ et c'est Mme Brandy de Fontbelle qui l'a gagné. Toutes nos félicitations.

Cette Biennale sera reconduite en 2018.

Mois de **Mai** Jean Marc Bigant, photographe, expose à la galerie "les Cymaises de Salimonde" des portraits.

Belle exposition avec des ventes aussi ce qui nous prouve que les amateurs d'arts viennent à Boissezon vu la qualité des œuvres.

**Juin** expo toujours à la galerie et c'est Marie Claire Dubourg qui nous présente ses paysages de montagnes en noir et blanc sur les Pyrénées, vernissage le 9 juin à 18h30.

**Juillet, Août** exposition collective à la galerie.

**Septembre** expo photo d'une Anglaise qui travaille sur le portrait.

**Octobre** expo photo de Delphine Desteve tag et paysages.

**Novembre et début décembre** expo collective à la salle des associations.

**Avril 2018** 2eme Biennale d'aquarelle avec Ewa Karpinska invitée d'honneur (artiste parisienne).



**L'équipe d'Arts Passion  
Et son Président,  
Benoit MILHET**

## MJC BOISSEZON



La MJC a continué cette année les concours de belotes. Cela a été un succès, plusieurs personnes ont participé, un grand merci à eux, nous les reconduirons à la rentrée de septembre.

Le vide grenier a lui aussi été un succès malgré le mauvais temps. Merci aux organisateurs, aux exposants et à tous les visiteurs d'avoir contribué à la réussite de cette journée.

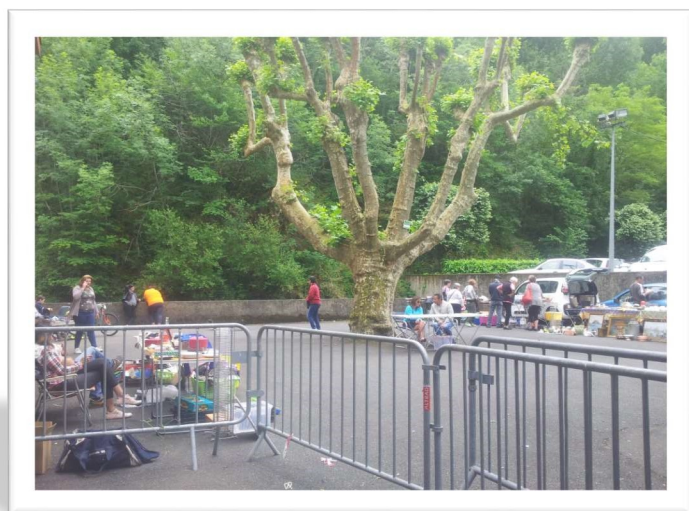
Prochain rendez-vous le 13 juillet 2017 pour notre repas, moules frites, suivi d'une soirée dansante avec l'orchestre PHIL CLEMENT.

Sans oublier le feu d'artifice offert par la municipalité, que nous remercions.

En septembre reprise de la gym et la zumba, un prospectus vous sera distribué pour les inscriptions.

Bonnes vacances à tous et à très bientôt.

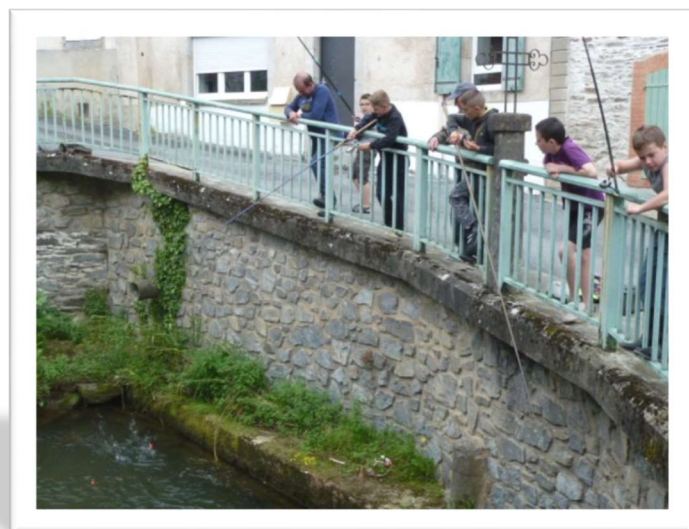
**L'équipe de la MJC  
Et sa Présidente,  
Agnès THOMAZE**



## AAPPMA DE BOISSEZON

L'AAPPMA Boissezon - Cambounés - St Salvy en collaboration avec la Fédération de pêche du Tarn invitent tous **les enfants de 5 ans à 14 ans** à la traditionnelle animation pêche au centre du village rendez-vous **le samedi 7 juillet de 14h à 16h à Boissezon**, (carte de pêche obligatoire). Un goûter, des cadeaux et la distribution des truites pêchées terminera cette après-midi. Les enfants venez nombreux accompagnés de vos parents.

**Le Président,  
Jean Luc CABROL**



# ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS



## FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique le 1<sup>er</sup> avril 1948

Association des Combattants Prisonniers de Guerre

Combattants Algérie Tunisie Maroc

STO- TOE- Veuves

Section BOISSEZON/ SAINT SALVY de la Balme (Tarn)

Commémoration du 8 mai 1945

C'est le lundi 8 mai à 17 heures que la commune de Boissezon en accord avec la section des anciens combattants Boissezon/Saint Salvy a commémoré le 72<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire de 1945.

En présence du Rallye Castrais et son chef Guy Carcassès, 8 porte-drapeaux, le défilé s'est organisé depuis le groupe scolaire jusqu'au monument aux morts accompagné de Didier Houllès vice-président du conseil départemental, Christelle Cabanis conseillère départementale, Jean Pierre Darmais président du Militarial, participation de la population et du conseil municipal.

Présentation de la cérémonie par le Colonel Christian Pourcel délégué départemental du Souvenir Français et maître de cérémonie.

Lecture de l'ordre du jour n° 9 du Général de Lattre de Tassigny par Claude Castan responsable de l'entente des Anciens Combattants de Castres.

Lecture du message du secrétaire d'état auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants par Mr le Maire Claude Aussillou.

Appel des Morts de la Commune morts pour la France lors de la deuxième guerre mondiale.

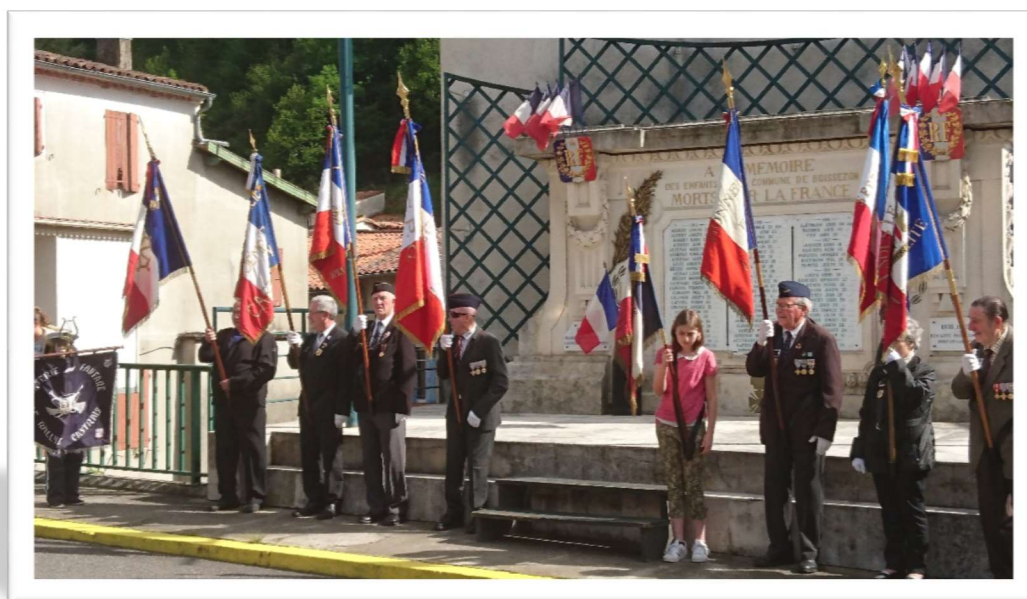
Dépôt de gerbe conseil municipal et anciens combattants.

Minute de silence, La Marseillaise suivie du chant des Partisans.

Remerciements aux porte-drapeaux par Mr le Maire et les personnalités.

Après la cérémonie vin d'honneur offert par la municipalité.

**Le Président, Claude AUSSILLOU**



## LE MILITARIAL



Une **exposition** temporaire se tiendra au Militarial du **20 juin 2017 au 14 juillet 2017**.

Sur votre gauche une photo de cette exposition :

"Un Poste Sanitaire des Tranchées durant la Grande Guerre".

Cette exposition coïncidera avec la réouverture du musée au public, tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h sauf le mardi.

**Le Président,  
Jean-Pierre DARMAIS**

## L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES



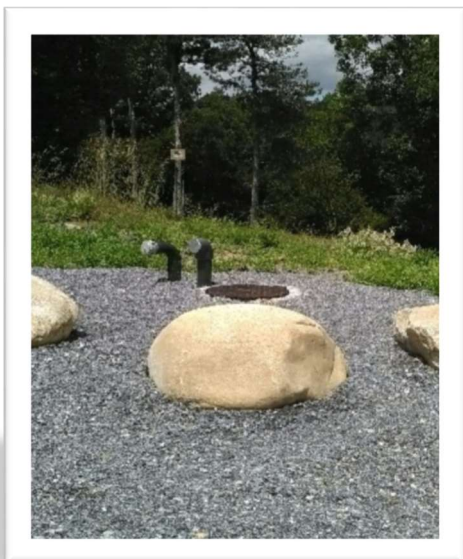
### TRAVAUX 2017

#### Travaux en cours :

Reprise glissement de terrain au droit du chemin du Moulin.



#### Travaux réalisés :



Mise en place citerne réserve d'eau au Suc de la Borie dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie.



Elévateur dans le bâtiment Mairie, obligation d'accessibilité.

## CEREMONIE DE CITOYENNETE

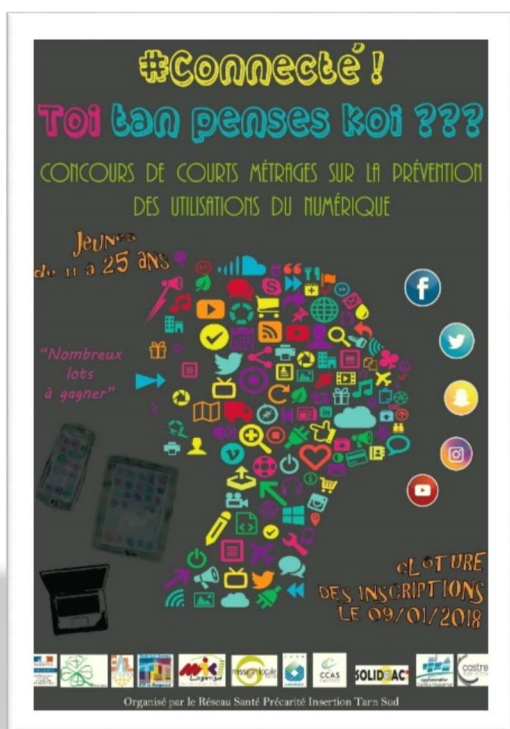


Le dimanche 19 mars 2017, 7 jeunes de 18 ans ont accepté l'invitation lancée par la municipalité pour se faire remettre leur première carte électorale ainsi qu'un livret du citoyen.

Cette rencontre appelée "cérémonie de citoyenneté" s'est déroulée dans la salle du conseil municipal et a été l'occasion pour Claude AUSSILLOU, Maire, de rappeler aux futurs électeurs l'importance du vote.

Après quelques rappels historiques, il a souligné que le vote était nécessaire au bon fonctionnement démocratique et que voter était donc un droit mais aussi un devoir.

Dans le livret citoyen remis à chacun, il y est question du droit de vote, d'éligibilité ou bien encore du droit de témoigner en justice. Les principes fondamentaux de la République y sont détaillés, tout comme ces trois mots qui font sa devise : Liberté, Egalité, Fraternité.



### # Connecté ! Toi tan penses koi ???

Le Réseau Santé Précarité Insertion Tarn Sud organise un concours de courts métrages intitulé **# Connecté ! Toi tan penses koi ???** Ouvert aux jeunes de 11 à 25 ans. L'objectif est de sensibiliser les jeunes sur les risques des usages du numérique en :

- valorisant les pratiques et attitudes positives,
- sensibilisant aux conduites à risques et leurs conséquences.

Le principe est simple : tourner un court métrage au choix (sketch, flashmob, chanson, dessin animée, support photos...). L'angle choisi peut être soit original, tragique, décalé, comique ou esthétique. Ce court métrage peut être tourné avec tous types de matériels : caméra, téléphone, tablette, caméra embarquée (style Go pro). Sa durée doit faire au minimum 30 secondes et au maximum 3 minutes. Les vidéos devront être retournées sur support DVD ou Clé USB.

Toutes les informations (règlement du concours, inscriptions...) sont sur **la page Facebook Réseau Spi Tarn Sud**. **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 9 janvier 2018 (date limite de dépôt des vidéos)**. Les vidéos feront l'objet d'une sélection par un jury professionnel, et seront ensuite diffusées lors d'une soirée consacrée à leur retransmission et remise des prix (Rond-Point de Labruguière le

**Pour tout renseignement, téléphoner à :**

- Jacky BRABANT (animatrice du Réseau Santé Précarité Insertion) au 06 88 30 13 77
- Chantal HUCKERT (référente de l'atelier « Prévention des conduites à risques » au 05 63 73 50 10.

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE



**MES DÉMARCHES**  
*à portée de clic !*

## MODERNISATION DE LA DELIVRANCE DES CARTES D'IDENTITE

**La carte nationale d'identité (CNI) est un document gratuit délivré par l'Etat français permettant d'identifier la personne qui en est détentrice.**

La détention d'une carte d'identité n'est pas obligatoire.

Elle est délivrée à toute personne qui en fait la demande à condition de pouvoir prouver sa nationalité française.

Il n'y a aucune condition d'âge pour être titulaire d'une CNI.

### **Coût**

**La carte nationale d'identité est gratuite.**

Si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte, il s'agira d'une procédure différente (perte ou vol) et payante : 25€ en timbre fiscal.

### **Délai d'obtention**

Variable selon la période de l'année : le pic d'activité se situe entre mars et août. Pour connaître le suivi de votre demande, vous pouvez vous adresser auprès de votre mairie de dépôt.

**Durée de validité** : 10 ans + 5 ans

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014**, les cartes nationales d'identité sécurisées, délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prolongées de 5 ans (10+5).

La prolongation de la durée de validité est automatique et ne nécessite aucune démarche. La date de validité inscrite sur le titre n'a pas besoin d'être modifiée pour que la validité de la CNI soit prolongée de 5 ans.

## **Modernisation de la délivrance des cartes d'identité**

**Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.**

Comme l'exigeait déjà la procédure, la nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduit l'utilisateur à se rendre au guichet en mairie.

La nouveauté réside dans le recueil de cette demande de titre au moyen d'un dispositif spécifique appelé « dispositif de recueil » (DR) qui permet notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur (ce dispositif est déjà en place pour les passeports).

**Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie du département équipée d'un dispositif de recueil et non plus, forcément, dans sa commune de résidence.**

La demande de CNI sera transmise via une application sécurisée appelée TES (Titres électroniques sécurisés). Cette application informatique (déjà utilisée pour les passeports) permettra donc de transmettre les dossiers de manière dématérialisée pour instruction et de lancer sa fabrication.

La carte sera ensuite à retirer auprès de la mairie où l'utilisateur aura déposé son dossier.

# Canicule et fortes chaleurs :

## Agir pour prévenir les risques

### Se protéger avant

- Les **personnes âgées, isolées ou handicapées** peuvent se faire connaître auprès des **services municipaux (téléphone : 05-63-50-52-59)** pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.
- S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour **rester en contact** tous les jours avec les **personnes âgées, isolées ou fragiles**. Ce geste d'aide mutuelle peut s'avérer décisif.
- **Ne pas hésiter à demander conseil à son médecin**, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Des documents d'information concernant le bon usage et la conservation des produits de santé sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr/Dossiers/Conditions-climatiques-extremes-et-produits-de-sante/Canicule-et-produits-de-sante>

### Se protéger pendant

***Pour tous et tout particulièrement la femme enceinte, le bébé ou la personne âgée ou en situation de handicap :***

Pendant une vague de canicule ou de forte chaleur, il est nécessaire de :

- boire régulièrement de l'eau ;
- mouiller son corps et se ventiler ;
- manger en quantité suffisante ;
- éviter les efforts physiques ;
- ne pas boire d'alcool ;
- maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour ;
- passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, superm
- donner et prendre des nouvelles de ses proches.
- 



***En tant qu'employeur :***

Afin de limiter les accidents du travail liés aux conditions climatiques, quelques mesures simples s'imposent aux employeurs. C'est en ce sens qu'a été publié le **décret n°2008-1382 du 19 décembre 2008** relatif à la protection des travailleurs exposés à des conditions climatiques particulières. Désormais, tout employeur doit :

- Intégrer au « document unique » les risques liés aux ambiances thermiques ;
- Et, dans le secteur du BTP, mettre à la disposition des travailleurs un local de repos adapté aux conditions climatiques ou aménager le chantier de manière à permettre l'organisation de pauses dans des conditions de sécurité équivalentes.

### Se protéger après

**Pour les personnes âgées :**

Si l'on ressent le moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide à ses voisins et, si nécessaire, à contacter son médecin traitant ou le centre 15 (SAMU) en cas d'urgence.

### Ressources utiles

Consulter la **carte de vigilance de Météo France** (mise à jour à 06h00 et à 16h00) et les **conseils de Météo France selon les niveaux de vigilance**

**Canicule info service**

Plateforme téléphonique "**canicule info service**" **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France) ; accessible tous les jours, de 9h00 à 19h00



## Les textiles, chaussures, linges de maison



Tous les textiles peuvent avoir une seconde vie, il est possible de les déposer dans les points d'apports volontaires placés sur le territoire (dans un sac fermé d'une capacité maximale de 50 litres, vêtements en bon état, propres et secs).

## Les déchèteries

### CASTRES

Z.I. de Mélou  
du lundi au samedi de 8h à 18h50  
Tel. 05 63 59 08 76

### SAINT-GERMIER (Castres Nord)

ZAC de Plaisance  
du mardi au samedi de 9h à 12h - 14h à 18h  
Tel. 05 63 59 08 76

### LABRUGUIÈRE

Prado de Lamothe  
du mardi au samedi de 9h à 12h - 14h à 18h  
Tel. 05 63 37 80 35

### AUSSILLON

Z.I. de la Rougearié - Rue de l'Artisanat  
du lundi au samedi de 9h à 12h - 14h à 17h50  
Tel. 05 63 61 27 53

### SAINT-AMANS-SOULT

Z.I. de Sébastopol  
le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à  
12h - 14h à 18h  
Tel. 05 63 98 17 92

## Des outils et conseils pour vous aider au quotidien



**Des cabas de pré-collecte réutilisables** sont délivrés gratuitement sur simple appel au 05 63 73 51 00 pour vous aider à transporter vos déchets recyclables.

### Un service en ligne « Où déposer mes déchets ? »

À chaque adresse, pour les 14 communes de l'agglomération, il est possible de connaître les services proposés par la Communauté d'agglomération pour la collecte des déchets.

Vous renseignez votre adresse pour obtenir une fiche personnalisée récapitulative des solutions mises en place (conteneurs enterrés, bacs individuels, bacs de regroupement...) et vous pouvez visualiser sur une carte les emplacements des points de collecte situés à proximité.

<http://dechets.castres-mazamet.com/>



**Reportez-vous aux logos apposés sur les déchets**

### Guide du tri, calendriers de collecte...

Il existe différents supports papier : réglette mémotri, calendriers de collecte, Connectez-vous au guide du tri d'Eco-Emballages : [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr) à la rubrique déchets

## Mieux trier, c'est facile !

*Nous savons tous qu'il faut trier mais pas toujours comment...  
La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet vous explique.*



### DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

✓ Il n'est pas nécessaire de laver vos déchets, il suffit de bien les vider.



*Bouteilles et flacons en plastique, boîtes et suremballages en carton, briques alimentaires, journaux, papier, prospectus et magazines, boîtes en métal, aérosols, barquettes d'aluminium.*



### EMBALLAGES EN VERRE



✓ Pots et bocaux sans couvercles, flacons et bouteilles.

### DÉCHETS VÉGÉTAUX



✓ Restes de fruits et légumes, café, thé, coquilles d'œuf...



### ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

**X Interdit :**

Déchets verts, déblais, gravats, cendres, médicaments, déchets de soins, déchets toxiques, tubes fluorescents (néons), encombrants sont à apporter en déchèterie.

## Les encombrants



La Communauté d'agglomération propose un service gratuit de collecte des encombrants sur les 14 communes.

Il concerne les objets mobiliers volumineux et démontés qui ne peuvent être apportés en déchèterie par vos propres moyens (meubles, lits, gros électroménager).

### Comment s'inscrire ?

Prenez rendez-vous auprès du service Environnement Gestion des déchets au 05 63 73 51 00 et précisez vos coordonnées ainsi que la nature et le volume à collecter.

*Attention : dans la limite de 2 rendez-vous par an, 100 kg maximum par enlèvement. Uniquement mobiliers démontés et électroménagers.*

### Quand sortir les encombrants ?

Ils doivent être impérativement déposés après 20h sur la voie publique, la veille du rendez-vous et ne doivent constituer aucun danger pour les piétons, les collecteurs et la circulation automobile (pointe apparente, partie tranchante...).

*Attention, les agents de collecte ne sont pas habilités à récupérer les encombrants à l'intérieur des propriétés privées pour des raisons de sécurité.*

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr) à la rubrique déchets

# Demandez votre composteur !



**Déjà 5 000 composteurs distribués et ce n'est pas fini : la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet relance sa campagne de distribution de composteurs, ouverte à tous les foyers qui ne sont pas encore équipés. Avec une nouveauté : des composteurs d'intérieur pour ceux qui ne disposent pas de jardin.**

La collecte des déchets est l'une des missions de la Communauté d'agglomération : chaque année, la collectivité ramasse sur l'ensemble du territoire de Castres-Mazamet 25 000 tonnes de déchets ménagers.

Pour réduire les coûts et maîtriser la facture du contribuable, la collectivité s'est engagée dans le développement du compostage individuel. En aidant tous ceux qui le souhaitent à s'équiper d'un composteur, il est en effet possible de diminuer de façon considérable la quantité de déchets qui partent dans le circuit de traitement. De plus, le compostage est un moyen simple et écologique de recycler les déchets ménagers en fabriquant son propre compost.

Lancée en 2013, la distribution gratuite de composteurs porte ses fruits. Grâce à cette opération, 5 000 foyers ont déjà pu s'équiper d'un composteur. Au vu des résultats très positifs, qui représentent plusieurs centaines de tonnes écartées des opérations de collecte, une nouvelle campagne de distribution vient d'être lancée.

Avec un seul mot d'ordre : *vous aussi, demandez votre composteur !*

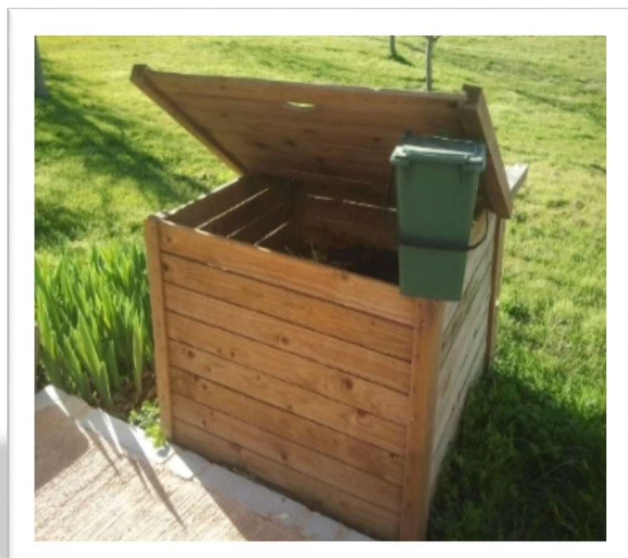
## Réservation en ligne

Chaque foyer peut bénéficier gratuitement de cet équipement, dans la limite d'un composteur par famille et à condition d'habiter sur le territoire intercommunal.

La demande se fait en ligne en remplissant un formulaire sur le site [www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr) ou par téléphone auprès du service Environnement de la Communauté d'agglomération :

05 63 73 51 00.

Après acceptation et choix du modèle de composteur (300 litres, 600 litres ou composteur d'appartement), vous pourrez choisir la date de rendez-vous pour les retirer entre le 29 mai et 23 juin 2017.



ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE 2 rue Amédée  
Maraval 81490 BOISSEZON

Tél : 05.63.50.52.83

Courriel : ce.0810142P@ac-toulouse.fr

Merci aux parents souhaitant inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire 2017 de se rendre à l'école au plus tard le vendredi 30 juin 2017.

**Vous devez fournir :**

-La fiche de renseignements « inscription rentrée 2017 » complétée.

-Le certificat d'inscription délivré par la mairie de Boissezon.

-Une photocopie du livret de famille.

-Une photocopie des vaccins (carnet de santé de l'enfant).

Horaires de l'école : 9h00-12h00 et  
13h45-16h45 le lundi, jeudi et  
vendredi 9h00-12h00 le mardi et  
mercredi

Une matinée de familiarisation avec les locaux et de rencontre avec les autres élèves sera organisée le mardi 4 juillet 2017 de 9h00 à 12h00

Bonnes  
vacances